

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 1 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le premier du mois de décembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt quatre novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au SILA (salle A. Janin) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

5 DÉC. 2023

Déposée en
Préfecture le

5 DÉC. 2023

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Denis DUPERTHUY, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

Fabienne DULIEGE à Didier SARDA, Gilles FRANÇOIS à Marc ROLLIN, Bruno LYONNAZ à Frédérique LARDET, Thomas MESZAROS à Christian ANSELME

Etaient excusé(e)s

François ASTORG, Ségolène GUICHARD, Christian ROPHILLE

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

ADMISSIONS EN NON-VALEUR - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Service de gestion comptable d'Annecy présente les créances non recouvrées figurant dans les comptes du Grand Annecy pour admission en non-valeur.

Il s'agit de :

- clôture pour insuffisance d'actif dans le cadre de liquidation judiciaire ;
- surendettement avec décision de justice d'effacement de dettes ;
- créances anciennes irrécouvrables au terme de poursuites sans effet ou autres motifs.

Des listes détaillées sont communiquées au Grand Annecy par le Comptable Public.

Toutes les voies de recours ont été épuisées relatives aux créances faisant l'objet des admissions en non-valeur suivantes :

Motif	Exercice	Budget principal	BA eau potable	BA pépinières d'entreprises	BA Semnoz	BA valorisation des déchets
Liquidation judiciaire	2011 à 2023	183,04 €	34 484,93 €	13 830,86 €	0 €	7 474,37 €
Surendettement et effacement de dettes	2011 à 2023	0 €	6 736,95 €	0 €	660,00 €	0 €
Poursuite sans effet	2013 à 2023	75,00 €	13 209,59 €	0 €	1 056,00 €	919,94 €
Autres motifs	2011 à 2023	28 709,79 €	19 378,14 €	1,68 €	78,00 €	2 091,27 €
Total		28 967,83 €	73 809,61 €	13 832,54 €	1 794,00 €	10 485,58 €

Des crédits correspondants sont inscrits au budget primitif et décisions modificatives 2023.

LE BUREAU DECIDE :

d'approuver ces admissions en non-valeur.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 22

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.